

Pêche électrique : les artisans pêcheurs de la Côte d'Opale portent plainte

Jeudi 9 mai 2019 à 18:09 - Par Matthieu Darriet, France Bleu Nord

43 petits pêcheurs des Hauts-de-France portent plainte, à Dunkerque, pour "pêche électrique illégale". Ils visent les bateaux néerlandais qui sont les seuls à utiliser, dans les eaux françaises, cette technique très controversée. La pêche électrique sera interdite en 2021, en Europe.



Soutenus par l'association écologiste Bloom, des artisans pêcheurs et la coopérative maritime de Dunkerque déposent plainte pour "pêche illégale". © Radio France - Matthieu Darriet

 **Dunkerque, France**

Les fileyeurs -ces petits bateaux qui partent à la journée - ne sont **plus qu'une quarantaine sur notre littoral**. Et **une dizaine d'entre eux pourraient encore disparaître** d'ici la fin de l'année. Car certains ont perdu les trois-quarts de leur chiffre d'affaires. **La saison de la sole, leur poisson emblématique a été catastrophique**, raconte Philippe, patron pêcheur à Dunkerque : "La coopérative maritime a débarqué 200 tonnes de soles, l'année dernière, ce qui représentait un peu près 70% du chiffre d'affaires. Et, cette année, c'est **seulement 22 tonnes.**"

“ C'est la catastrophe, les bateaux ne vont pas tenir jusqu'à la fin de l'année, c'est impossible !

Cette situation est due en grande partie à **la pêche électrique pratiquée par les seuls chalutiers néerlandais**, affirme Stéphane Pinto, le représentant des fileyeurs des Hauts-de-France : "Il y a une accentuation de la pression de pêche des hollandais, avec la pêche électrique. Ils sont chez nous plus de 80% du temps. Ils disent eux-même qu'**ils ont multiplié par 4 voire 5 leur capacité de pêche.**"

“ **Le poisson n'a plus aucune chance, ils le traquent dans tous les coins et recoins de la mer.**

L'écosystème massacré ?

Il y a donc des conséquences directes sur la ressource et le stock de poissons, constatent les scientifiques. C'est ce que rappelle Mathieu Colléter, de l'association écologiste Bloom qui soutient les pêcheurs : "On a **des impacts constatés sur les œufs, les juvéniles.** Les pêcheurs artisans disent pêcher dans un cimetière, que ça soient les Belges, les Anglais ou les Français."

“ **Il y a des dommages très importants sur les écosystèmes. Il faut que cela cesse.**

Il n'y avait donc plus d'autres choix que d'**en passer par la justice, pour faire reconnaître l'illégalité des bateaux néerlandais** qui sont équipés en pêche électrique à près de 85% , alors que les textes européens disent 5% maximum.

70 chalutiers néerlandais visés

Me Sébastien Mabile est l'avocat qui a rédigé la plainte : "On vise clairement les **70 chalutiers néerlandais qui sont équipés de licences illégales**, en infraction avec le droit communautaire. On vise également les autorités néerlandaises, qui se sont rendus complices de l'octroi de ces licences illégales et également la Commission européenne."

“ **La justice française devra mener des investigations, au niveau international, pour pouvoir établir dans quelles conditions ont été octroyées ces licences, à qui ils ont bénéficié et quels sont les auteurs des faits qui devront être poursuivis devant le tribunal de Dunkerque.**

En attendant l'aboutissement de cette plainte et l'interdiction effective de la pêche électrique, les pêcheurs estiment qu'**il faudrait plus de deux millions d'euros, rapidement, pour éviter leur naufrage.** Ils ne comprendraient pas que l'Europe finance un nouveau plan pour caser des bateaux... tout en laissant faire les Néerlandais.